

<https://www.paris-normandie.fr/id520320/article/2024-05-07/avocat-prises-dempreintes-ph...>

Par Sylvain Auffret

8 min read

## Avocat, prises d'empreintes, photos : quand des auditions d'écoliers posent question à Rouen

La lutte contre le harcèlement scolaire étant devenue grande cause nationale, signalements et procédures se multiplient dans les commissariats, brigades et tribunaux qui travaillent à moyens constants. Avec parfois des dérives, pointent des avocats rouennais.



Par Sylvain Auffret

Publié: 7 Mai 2024 à 07h08 Temps de lecture: 1 min

*J'étais de permanence fin juillet 2023, je suis appelé pour l'audition libre d'un mineur dans un commissariat de l'agglomération. Quand je suis arrivé, je sentais que la fonctionnaire était très mal à l'aise, elle m'a expliqué que mon client avait 8 ans, débute M<sup>e</sup> Aymeric Amand. J'étais étonné, elle m'a dit qu'elle s'était fait la même réflexion. J'ai demandé si c'était comme victime ou mis en cause, elle m'a dit « mis en cause » ». À l'intérieur, l'avocat découvre « un petit garçon tout tremblotant [sa mère était présente, NDLR], il ne comprenait rien à ce qui se passait ».*

Selon l'avocat, l'enfant, quelques semaines auparavant, a ramené un couteau à bout rond à l'école et l'a montré à une camarade. Elle a pensé qu'il la menaçait, a pris peur et en a parlé à sa mère. *« La mère de mon client a été convoquée par la directrice, elle pensait que ça allait s'estomper, car son enfant n'est ni turbulent, ni violent, mais la mère de l'écolière a porté plainte, car elle n'était pas satisfaite de la réponse de l'école. »*

## Que faire ?

*« Le parquet aurait dû se référer à l'établissement scolaire, estime M<sup>e</sup> Amand, la directrice aurait fait remonter qu'il s'agissait d'un couteau à bout rond, que l'autre mère avait mal interprété. Comme pour le harcèlement scolaire, ça se règle en interne. »* Les établissements scolaires ont d'ailleurs des référents parmi les forces de l'ordre, le rectorat un protocole avec le parquet, tout un système qui fait que seuls les cas les plus graves finissent devant la justice.

*« Ce genre de cas arrive quotidiennement et heureusement le parquet n'est pas saisi »,* confirme d'ailleurs M<sup>e</sup> Amand qui précise qu'à cet âge-là, s'il peut être auditionné, un mineur ne peut être poursuivi sauf exception, et qu'une procédure judiciaire de la sorte ne peut aboutir.

Alors que s'est-il passé ? L'avocat pense que depuis que le sujet est devenu un enjeu politique, *« il y a une tolérance zéro qui est appliquée »*. *« Les magistrats, déjà en manque d'effectifs, par rapport à un volume de plaintes de parents en augmentation remontées par la police et la gendarmerie, sont dépassés. Il y a plus de ratés. »*

## « D'un excès à l'autre »

*« On n'a rien fait sur le harcèlement scolaire pendant des années, maintenant on bascule dans l'excès inverse, on va trop loin »,* estime de son côté M<sup>e</sup> Jérémy Kalfon, qui pointe notamment le fait que Gabriel Attal, alors ministre de l'Éducation nationale, en a fait une grande cause nationale en septembre.

Fin 2023, après un dossier à Quincampoix où plusieurs écoliers ont été auditionnés avec prises d'empreintes digitales et de photographie suite à la plainte d'une mère, le pénaliste rouennais s'inquiétait d'une tendance à la hausse de ce type d'auditions.

## La justice ne peut pas tout régler

« Il y a une augmentation des signalements par l'Éducation nationale, on en a eu 3 ou 4 depuis le mois de septembre », relativisait le commandant de la compagnie de gendarmerie de Rouen début 2024.

« Quand il y a des signalements on vérifie. Quand on en est là, (à la prise de photo et d'empreintes, NDLR) c'est que l'affaire le nécessite. Il y a de la pédagogie à faire c'est sûr, mais c'est aussi une garantie de protection des plus faibles ». « Au-dessous d'un certain âge et d'un certain seuil de gravité, il faut que ce soit l'école qui gère. On demande à la justice de régler tous les conflits sociaux, ce n'est pas son rôle », tranche pour sa part M<sup>e</sup> Kalfon.

### « En dernière extrémité »

Contacté fin 2023 pour connaître sa politique en la matière, le parquet de Rouen avait indiqué ne pas être en état de répondre. À Évreux comme à Dieppe, les procureurs expliquent être très précautionneux. « On ne le fait qu'en dernière extrémité. Ils sont entendus en tant que témoin, le statut le plus favorable, sans relevés anthropométriques. Il faut faire preuve d'humanisme et de réalité », déclare celui d'Évreux, qui met en avant la judiciarisation croissante de la société depuis « un certain temps », laquelle affecte aussi les cours d'écoles.

« On prend tout ça très au sérieux quand on est au collège ou au lycée, mais pour les moins de 10 ans on ne sort pas l'artillerie lourde, sauf cas grave ». Même son de cloche au parquet de Dieppe, où le procureur Etienne Thieffry se dit très précautionneux quant à ces auditions, en ajoutant que « les signalements sont pris au sérieux, car ils peuvent révéler des problèmes au sein des familles, comme de la violence, des abus, etc. ».

### Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Rouen \(Seine-Maritime\)](#) [Quincampoix \(Seine-Maritime\)](#) [Bois-Guillaume \(Seine-Maritime\)](#)